

De: Julia Fevre [REDACTED]
Envoyé: mardi 18 avril 2023 23:08
A: modificationplu@crossey.org
Objet: Modification pièce SEC - Règlement graphique

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes propriétaires des parcelles 766 et 1928 ainsi que de la parcelle 1930 en copropriété, situées sur le centre bourg de St Etienne Crossey en zone UAb. Il est prévu sur le plan "pièce SEC - Règlement graphique" un cheminement bleu intitulé "Servitude de pré localisation pour cheminement piéton et/ou voirie" traversant les 3 parcelles citées précédemment nous appartenant et d'autres parcelles adjacentes (appartenant à d'autres propriétaires).

Nous souhaiterions supprimer cette servitude de passage sur nos parcelles pour plusieurs raisons :

1. Elle est prévue sur notre seul accès à notre terrain (qui se fait via la parcelle 1930) et viendrait supprimer notre unique place de parking.
2. Au vu des récents travaux dans le centre bourg (élargissement des trottoirs le long de la rue de la mairie), nous ne voyons pas l'intérêt de cette servitude qui permet de rejoindre les mêmes lieux (départ rue du Charrat / arrivée parking de la mairie)

Nous vous remercions par avance pour la prise en compte de notre demande dans le cadre de la modification du PLU, et vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sincères salutations,

Pierre BESSON et Julia FEVRE